Université du Québec à Montréal
Faculté des sciences
Département de mathématiques – Section actuariat

MAM-6030 : Actuariat et société

Groupe 10 – Hiver 2011

(Cours obligatoire - 3 crédits)

Professeur : Jean-Philippe Boucher

Coordonnées : Département de mathématiques
Bureau : PK-5720
Téléphone : (514) 987-3000 #2078
Courriel : boucher.jean-philippe@uqam.ca
Site web : http://www.math.uqam.ca/actuariat/boucher/

Cours préalables : ACT1021 Introduction à l'assurance de personnes;
ACT2121 Actuariat I ;
ACT3030 Mathématiques actuarielles I.

Horaire du cours : Cours théorique : lundi 14h00 - 17h00 (SH-3140)

Description du cours

Décrire le rôle et les devoirs de l'actuaire dans la société. Opérer la synthèse critique des connaissances acquises. Développer l'habileté à exprimer ses réflexions oralement et par écrit. Rôle et devoirs de l'actuaire. Description des sociétés professionnelles et de leurs exigences de qualification. Éthique et déontologie. Problèmes du milieu professionnel.

Contenu du cours

1	10-janv	Marie-Christine Desbiens
2	17-janv	Katie Trahan
3	24-janv	Jean-Philippe Boucher
4	31-janv	Claude Ferguson
5	07-févr	Clément Brunet
6	14-févr	Marcel Larochelle
7	21-févr	Pierre Hamel (à confirmer)
8	07-mars	Philippe Gosselin et Patrick Barbeau
9	14-mars	Johane Ostiguy
10	21-mars	Francois Dagneau
11	28-mars	Yves Guérard
12	04-avr	Denis Morcel
13	11-avr	Présentation orale
14	18-avr	Présentation orale

Évaluation

Description des évaluations

- Assistance aux conférences et aux présentations d'étudiants (**20% de la note**):
  - Une feuille de présence est à signer (aucun retard n'est toléré).
- Réflexions personnelles sur 5 conférences (**20% de la note**):
  - Maximum 1.5 page par réflexion;
  - Résumé de la conférence, ce qu'elle vous a inspiré, ce que vous avez apprécié, etc.
  - La présentation et l'aspect soigné du travail sera évalué, de même que la qualité du français. Le travail doit être structuré;
  - Copies papier à remettre au plus tard le 11 avril (pénalité de 50% des points par jour de retard).
- Premier travail : CV et lettre de présentation (**10% de la note**):
  - Le CV est d'un maximum de 2 pages;
  - La lettre de présentation est au maximum 1 page;
  - Copie papier à remettre le 24 janvier (pénalité de 50% des points par jour de retard).
- Travail de session en équipe
  - Équipe de 4 ou 5 étudiants;
  - Me donner le sujet et petite description (1/2 page) du travail de session et la composition de votre équipe le 31 janvier;
  - Remise du travail écrit (version papier et électronique): le 4 avril (pénalité de 50% des points par jour de retard);
  - Présentations orales le 11 et 18 avril (selon le jour choisi par le professeur);
  - Travail écrit: **40% de la note**;
  - Présentation orale: **10% de la note**.

Description du travail de session:

- Le sujet de travail d'équipe doit être de nature actuarielle et ne doit pas avoir été présenté au total ou en partie dans le cadre d'un autre cours. Suite à l'analyse de votre proposition de travail du 31 janvier, votre sujet de recherche sera approuvé, refusé ou modifié par le professeur.
- Chaque membre de l'équipe recevra la même note pour le travail écrit;
- Le travail doit être remis en version papier le 4 avril et en version électronique le même jour (courriel) avec le titre "*MAM6030: Travail de session*";
- Le travail doit être d'environ 10000 mots (2000 mots par étudiants), tableaux et bibliographie en surplus;
- La présentation et l'aspect soigné du travail sera évalué, de même que la qualité du français. Le travail doit être paginé, comportant table des matières, introduction, développement, conclusion et références bibliographiques;
- La partie orale du travail de session résume le travail écrit. Un maximum de 5 minutes par étudiant est alloué afin d'expliquer le travail. Le professeur se réserve quelques minutes par étudiant afin de le questionner sur le travail.

Politique d'absence au cours

Le présence au cours est obligatoire et évaluée. Ainsi, aucune absence ne sera tolérée. Dans de très rares cas (événement extrême) une absence pourra être autorisée après étude du dossier (billet du médecin ou autres documents) par le professeur et par le Département de mathématiques.

Autres remarques:

- Tout manque de respect aux conférenciers (dérangement, étourderie, niaisage) sera pénalisé comme une absence non-motivée.
- La note finale (en lettre, A+, A, etc.) pour le trimestre sera attribuée en fonction de l'atteinte des objectifs spécifiques à travers les trois évaluations (examen partiel, examen final et travail pratique). La distribution des résultats dans le groupe pourrait aussi être utilisée. Aucune autre opportunité (travail supplémentaire, etc.) d'augmenter le nombre de points ne sera allouée.
- Seules les calculatrices acceptées par la Society of Actuaries seront admises pour les examens i.e. les modèles BA-35, BA II Plus, TI-30X, TI-30Xa, TI-30XIIS et TI-30XIIB.

Plagiat, fraude et tricherie

L'UQAM a récemment instauré une politique de « tolérance zéro » pour les infractions listées au Règlement # 18 (article 2). Par conséquent, toute infraction de ce type sera immédiatement sanctionnée (article 3). Voir le texte cité plus bas.

> RESPECT DE L'INTÉGRITÉ ACADÉMIQUE
>
> Face à l'importance et à l'ampleur du phénomène de la tricherie et du plagiat dans les universités, ici et à l'étranger, l'UQAM a amorcé, en janvier 2007, une démarche visant à promouvoir le respect de l'intégrité académique. Dans ce contexte et inspirée d'une philosophie de « tolérance zéro », la Commission des études de l'UQAM a modifié son Règlement sur les infractions de nature académique (R. 18) à sa réunion du 2 décembre 2008.
>
> Endossant cette philosophie de « tolérance zéro » relativement aux actes de plagiat, de fraude et de tricherie, la Faculté des sciences de l'UQAM souhaite sensibiliser ses étudiants à l'importance du respect de l'intégrité académique. Puisqu'en sollicitant son admission à l'UQAM, toute candidate, tout candidat s'engage à suivre les politiques et règlements de l'Université, la Faculté souhaite informer ses étudiants des différents articles de ce règlement, des actes répréhensibles et des sanctions applicables. Un extrait de ces articles se trouve ci-dessous. Le Règlement complet et son application à la Faculté des sciences sont disponibles à l'adresse Web suivante :
>
> http://www.sciences.uqam.ca/decanat/reglements.php
>
> Tous ces efforts visent à assurer la validité de la formation dispensée par la Faculté, ainsi qu'un traitement équitable de tous afin de maintenir la qualité de ses diplômes.